

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUILLET 2017

Compte-rendu affiché le : 13 juillet 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 juillet 2017

N° 17-08-06

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 juillet 2017

OBJET :
Solidarité pour les communes sinistrées de la Haute-Loire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Valérie BLANCHARD

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Alain BLANCHARD - Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Valérie BLANCHARD – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Joëlle VILLEMAGNE à Jean Yves CHARBONNIER – Catherine COMBE à Muriel ORIOL – René THELISSON à Olivier PERRET – Odile CLAVIERES à Gérard RIBOT – Lionel CANNOO à Valérie BLANCHARD – Svitlana PRESSENSE à Dominique PAULMIER – Fabienne MULARD à Alain BLANCHARD – Geneviève NIGAY à Francis LEMERCIER – Mireille PAULET à Daniel DUCROS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017

Publication : 13/07/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

SOLIDARITE POUR LES COMMUNES SINISTREES DE LA HAUTE-LOIRE

Monsieur Gérard RIBOT, adjoint au maire, expose que suite aux violentes intempéries qui ont frappé le Sud de la Haute-Loire le 13 juin dernier, l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité lance un appel national aux dons auprès des communes et intercommunalité de France.

Face à l'ampleur des dégâts causés par les inondations qui ont dévasté 19 communes de Haute-Loire, l'AM43 a décidé d'ouvrir un compte solidarité destiné à recevoir les dons des communes et intercommunalité qui veulent aider à la reconstruction des communes sinistrées. Celles-ci ont vu leurs réseaux routiers, leurs dessertes en eaux et assainissement dévastées, des ponts emportés, des maisons, des gymnases envahis par les eaux.

Considérant que la Commune de Saint-Galmier a elle aussi été victime à moindre titre de ces inondations et a donc toute la mesure du drame vécu par la population, il est proposé de participer à cet appel aux dons à hauteur de 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de faire un don auprès de l'AMF 43 pour les communes sinistrées de Haute-Loire à hauteur de 500 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170712-17_08_06-DE

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 13 juillet 2017.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017

Publication : 13/07/2017

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.